

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°3

- Planche globale -



Echelle : 1 / 6000 ème

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal du 09 mars 2021



Légende :

- Limite de zone et de secteur
- UA Nom de zone
- Emplacement réservé avec N d'opération
- Voirie à élargir ou à créer
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Jardin patrimonial
- Plantation à réaliser
- Patrimoine bâti à préserver
- Bande des 100 mètres
- Espace naturel sensible

RISQUE INONDATION :

- Aléa fort
- Aléa modéré
- Aléa faible

Zones annulées par le jugement du Tribunal Administratif



Echelle : 1/6000 ème

